

## ATTESTATION

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Je soussigné Alexandre BORDERO, Directeur de l'Action Sanitaire, atteste que M. le Docteur Hervé RASPALDO, chirurgien cervico-maxillo-faciale, est autorisé à intervenir ponctuellement, à hauteur de deux fois par mois, au sein de la Clinique Monte-Carlo Eyes and Hair Surgery en Principauté de Monaco.

Délivré la présente attestation afin de servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Monaco, le 17 juin 2025





CONSEIL DE L'ORDRE  
DES MÉDECINS DE MONACO

Dr J. M. CUCCHI  
*Président*

Dr P. AFRIAT  
*Vice-Président*

Dr M. LIBERATORE  
*Trésorier*

Dr A. CHARACHON

Dr E. EKER

Dr R. MAÑAS

Pr. A. PATHAK

Monaco, le 16 Juillet 2025

***Objet : Enregistrement à l'Ordre des médecins de Monaco***

Cher Confrère,

Nous avons été informé de votre récente prise de position en tant qu'intervenant ponctuel au sein de la Clinique Monte-Carlo.

De ce fait, nous vous avons enregistré à l'Ordre des Médecins de Monaco en Hors Tableau sous le numéro 452T.

A noter que du fait de ce statut, vous devez rester inscrit à l'Ordre duquel vous dépendez actuellement.

Nous vous prions d'agréer, Cher Confrère, l'expression de notre considération distinguée.

Dr Jean-Michel CUCCHI  
Président